

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 74 (1948)
Heft: 3

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Président de la troisième séance de discussion : M. T. William Olsson, S. A. R., Göteborg.
Rapporteur : M. H. BAUR, F. A. S., Bâle.

Le programme des diverses manifestations du Congrès et des voyages d'études sera donné dans un prochain communiqué.

BIBLIOGRAPHIE

Regelungstheorie, par *Jost Hänni*. — Verlag A. G. Gebr. Leemann & Co., Zürich, 1947. — Un volume in-8 de 253 pages et 100 figures. — Prix relié, 23 fr.

L'emploi des régulateurs dans le domaine de la construction des machines et de l'électrotechnique tend à prendre, de jour en jour, une importance croissante. La précision et la rapidité avec lesquelles les régulateurs remplissent leur rôle sont déjà très grandes. Mais on exige toujours davantage des machines modernes et leurs organes de réglage sont de plus en plus complexes. Aussi convient-il de définir de manière très exacte les critères de stabilité.

L'ouvrage de M. Hänni est un travail issu de l'Institut de turbines à vapeur et de régulateurs de l'E. P. F., dirigé par M. le professeur H. Quiby. C'est un manuel destiné avant tout aux ingénieurs et aux étudiants.

L'auteur expose les principes généraux de la théorie du réglage. Débutant par les bases fondamentales de l'étude de la stabilité (équations différentielles générales, représentation vectorielle, critères de Nyquist et de Leonhard), il donne ensuite une analyse détaillée du processus du réglage et des équations de mouvement des régulateurs. Il fait notamment ressortir l'utilité de la transformation de Laplace dans la technique du calcul du réglage. Son étude comporte de nombreux exemples numériques qui illustrent de façon concrète les théories développées ; la méthode graphique y trouve une juste place.

La théorie ne peut évidemment pas se substituer à la construction ; elle permet cependant à l'ingénieur de se rendre compte par un calcul de contrôle de l'exactitude avec laquelle il a conçu son dispositif de réglage, ou encore, elle lui aide à améliorer des types de régulateurs existants. C'est pourquoi le constructeur lui-même ne peut plus en ignorer son importance et son utilité aujourd'hui.

Il ne fait nul doute que, grâce au point de vue très général auquel se place M. Hänni, son ouvrage soit fort apprécié de tous les ingénieurs intéressés aux problèmes du réglage.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Assemblée générale

Lundi 9 février 1948, à 20 h. 30

à la Salle des Vignerons, Buffet de la Gare, Lausanne.

Ordre du jour :

1. Décision de principe concernant l'admission des géomètres à la S. V. I. A.
2. Votation des nouveaux statuts de la S. V. I. A.
3. Propositions individuelles et divers.

Le comité.

COMMUNIQUÉ

M. Pierre Chirol, architecte D. P. L. G., à Rouen, président de la Commission départementale des antiquités de la Seine-inférieure, donnera, jeudi 5 février 1948, à 20 h. 30, en l'aula de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, avenue de Cour 29, une conférence avec projections lumineuses, sur le sujet :

Monuments de la Normandie avant et après la tourmente.

Entrée libre.



ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 051 23 54 26 - Télégr. : STSINGENIEUR ZURICH

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 2.— d'inscription (valable pour 3 mois pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription au S. T. S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S. T. S.

Emplois vacants:

Section industrielle.

13. Jeune technicien mécanicien. Fabrique de papier. Suisse.
15. Quelques jeunes électrotechniciens, dont :
 - a) Un technicien porteur d'un certificat de fin d'apprentissage de mécanicien ou d'ajusteur, pour le montage de locomotives ;
 - b) un technicien ayant de la pratique de construction en installations de commutation ;
 - c) un technicien pour la section des installations de commutation, pour collaborer à des projets intéressants et à d'importantes commandes.

Grande fabrique de machines de Suisse orientale.

17. Jeune technicien-chimiste capable, porteur d'un certificat de fin d'apprentissage. Connaissances en métallographie. Importante maison de Zurich.

- 19 a. Ingénieur électricien. Langues anglaise et française (à côté de l'allemand), pour projets, devis et exécution d'installations de mesures à distance et de commande à distance. De même :

b. Technicien électricien. Fabrique d'appareils de Suisse orientale.

21. Technicien électricien, éventuellement technicien mécanicien. Appareils électro-thermiques. Tessin.

23. Constructeur. Chef d'un bureau technique. Bureau d'ingénierie de Suisse centrale.

25. Technicien mécanicien, technicien en chauffage ou éventuellement technicien électricien. Zurich.

27. Jeune ingénieur électricien ou technicien électricien. Reproductions cinématographiques sonores. Connaissance de la langue anglaise indispensable. Nord-ouest de la Suisse.

- 29 a. Assistant d'exploitation. Langues : allemande et française. De même :

b. Technicien mécanicien.

Fabrique d'appareils du nord-ouest de la Suisse.

- 31 a. Spécialiste de l'industrie lainière pour assumer la charge de directeur technique. De même :

b. Technicien.

Postes intéressants, bien rétribués. Contrat pour deux ans, renouvelable de commun accord. Usine dans le Proche-Orient.

33. Jeune ingénieur électricien ou technicien électricien. Langues allemande et anglaise. Haute fréquence. Correspondance et vente. Age : jusqu'à 30 ans. Zurich.

35. Chimiste. Fabrication du verre. Langues : français ou anglais. Verrerie en Egypte.

37. Ingénieur électricien, éventuellement ingénieur mécanicien. Nord-ouest de la Suisse.

39. Physicien (universitaire). Brevets d'invention. Langue maternelle : allemande. Bonnes connaissances d'une seconde langue nationale désirables. Place de fonctionnaire. Offres jusqu'au 20 février 1948.

41. Ingénieur mécanicien ou ingénieur électricien. Brevets d'invention. Langue maternelle : le français. Offres à soumettre jusqu'au 20 février 1948.

Section du bâtiment et du génie civil.

38. Jeune technicien en béton armé. Berne.

40. Conducteur de travaux. Zurich.

44. Conducteur de travaux. Nord-ouest de la Suisse.

48. Jeune technicien en génie civil, éventuellement technicien géomètre. Bureau d'ingénieur à Zurich. Chantier en Suisse orientale.

50. Ingénieur civil, éventuellement technicien en génie civil. Bureau d'ingénieur de Zurich.

60. Ingénieur civil. Candidat ayant suffisamment d'expérience pour fonctionner comme chef de bureau. Bureau d'architecture et de génie civil de Suisse romande.

66. Jeune ingénieur civil. Béton armé. Suisse centrale.

72. Dessinateur en béton armé. Nord-est de la Suisse.

78. Ingénieur civil ou bien technicien en génie civil. Canton de Zurich.

80. Architectes, techniciens en bâtiment et dessinateurs en bâtiment. Zurich.

90. Technicien ou dessinateur en bâtiment. Canton de Berne.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.